



Vous défendre, une priorité

A l'heure où le nouvel accord GEPP vient d'être signé, de nombreux salariés espèrent fébrilement pouvoir quitter le groupe. Mais pour ceux qui resteront, que se passera-t-il ? En tant qu'élus **CFDT**, il est de notre devoir d'exiger que notre employeur respecte son **obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale** des salariés qui vont rester dans l'entreprise. Vous pouvez compter sur nous pour vous défendre au quotidien et dans toutes les instances de la DO (CSE, CSSCT, Commissions).

La **CFDT** demande à la Direction de garantir de bonnes conditions de travail pour tous les salariés **jusqu'à la fin de leur carrière**. Nous y veillerons.



BOUTIQUES : TOUT ÇA POUR QUOI ?

Avec **Draguignan, Vienne** et **Aubièrre**, 3 nouvelles boutiques s'ajoutent au plan Libellule au 2^{ème} semestre, ce qui portera à 7 les transferts à Orange Store en 2025. Depuis le début du projet en 2023, ce sont **23 boutiques** qui ont été désignées. Le projet allant jusqu'à fin 2026, d'autres boutiques vont connaître le même sort : entre 2 et 12, la Direction n'est pas plus précise. Y aura-t-il un nouveau plan à partir de 2027 ? Là non plus, la Direction ne répond pas.

L'attente du couperet est difficile pour les salariés des boutiques. Comment se projeter dans sa vie personnelle alors que l'on risque de faire partie du prochain wagon ? Comment envisager de rejoindre la distribution physique sans vision du devenir des boutiques ? Libellule, en précarisant l'emploi, agit comme un repoussoir.

Dès leur départ des boutiques qui passent en Orange Store, de nombreux salariés se sentent abandonnés. Nous demandons à la Direction d'améliorer le suivi de ces collègues dans les entités prenantes (impact des nouveaux horaires, congés, éloignement, ...).

Vos élus **CFDT** ont voté un mandatement de la CSSCT AD et de la Commission Economique, afin que la Direction apporte des garanties sur la prise en charge des salariés, et tente de nous expliquer l'utilité du projet. Elle s'est d'ores et déjà engagée à fournir avant l'été les mesures d'accompagnement.

Si la Direction prend en compte les demandes des élus pour accompagner les salariés concernés, elle échoue toujours et encore à nous donner le vrai sens de ce projet. Elle se débarrasse d'une partie de la distribution en maison mère, sans communiquer sur les résultats des boutiques filialisées. Comme c'est pratique : une fois passées chez Orange Store, les élus n'ont plus accès aux indicateurs de performance, de qualité et de satisfaction clients... nous cacheraient-ils des résultats moins bons qu'espérés ? Quel est l'avenir des AD à l'heure où le concept Expérience semble remis en cause ?

La **CFDT** déplore le manque de transparence sur le projet et restera intransigeante sur la prise en charge des collègues qui subissent cette politique de filialisation !

RPS* : SUITE ET PAS FIN

Le dernier **rapport des médecins du travail** était tellement alarmant que vos élus avaient voté en 2024 une expertise indépendante des **RPS** sur la DOGSE. La Direction avait contesté cette demande en justice. Le tribunal judiciaire de Lyon vient de donner raison au CSE, l'expertise pour RPS aura donc bien lieu.

La DO se réserve le droit de se pourvoir en Cassation, mais la **CFDT** espère qu'elle n'osera pas aller à l'encontre d'un jugement sur le fond en cherchant un vice de procédure, et qu'elle laissera vos élus faire leur travail. Plus que jamais, dans le contexte actuel, il est vital de se battre pour défendre la santé de tous les salariés. A suivre...

* RPS : Risques Psychosociaux



DE NOUVEAUX RISQUES

La Direction a présenté l'avancement du programme annuel de prévention. Si de nombreux thèmes sont bien identifiés et suivis, vos élus **CFDT** demandent que de nouveaux risques soient pris en compte par l'entreprise. Ils concernent essentiellement les **UCI**.

- Effets du changement climatique : canicules, fortes précipitations, tempêtes.
- Nouveaux équipements lourds à hisser sur nos pylônes.
- Retrait du marquage du danger électrique (imposé par l'Arcep) sur nos poteaux en proximité des poteaux Enedis. Ce point fera l'objet d'un CSE extraordinaire le 21 février.